



COMMUNIQUE DU CLUSTER PROTECTION EN RCA

Le Cluster Protection condamne fermement la pression exercée par le membre d'un groupe armé afin de contraindre les personnes déplacées internes au retour forcé à Ndélé, dans la préfecture de la Vakaga, en République centrafricaine.

Bangui le 03 avril 2020

1. Plusieurs membres du Cluster Protection en RCA ont constaté que le site des personnes déplacées internes (PDI) situé près de la base de la MINUSCA à Ndélé, ville située à 648 Km au Nord-Est de Bangui, s'est vidé de ses occupants le 29 mars 2020. Ce site qui comptait plus de 8 000 PDIs fin mars 2020¹, s'était constitué spontanément à la suite des affrontements entre des groupes armés à Ndélé le 11 mars 2020, dans un contexte de tensions teintées des connotations inter-ethniques.

2. Au cours de la 2^{ème} quinzaine de mars 2020, les acteurs humanitaires ont entrepris des actions pour apporter une assistance multisectorielle aux PDIs et aux autres personnes affectées par cette dernière crise à Ndélé. La délivrance de l'aide humanitaire d'urgence à Ndélé impose des défis logistiques et sécuritaires majeurs pour l'acheminement de l'assistance.

3. Le 28 mars 2020, des sources concordantes à Ndélé ont rapporté qu'un officier d'un groupe armé est venu proférer des menaces à l'endroit des PDIs du site situé près de la base de la MINUSCA. Ces menaces tendaient à exiger aux PDIs de retourner dans leurs villages et quartiers de provenance, sans les avoir consultés préalablement sur leur intention ni sur la connaissance qu'ils ont des conditions qui prévalent dans leurs lieux de provenance. Contacté par la MINUSCA, le groupe armé en question a déclaré que cet officier était en transit à Ndélé, et qu'il aurait agi à titre individuel, sans ordre de la hiérarchie du groupe armé en question.

4. Le 2 avril 2020, les acteurs de protection basés à Ndélé ont rapporté la présence d'une quarantaine des personnes sur le même site, essentiellement des femmes et des enfants. Il s'agirait d'anciennes PDIs qui avaient été forcées de quitter le site sous des menaces, et qui y seraient retournées encore par peur d'attaques dans leurs villages et quartiers de provenance.

5. Le Cluster Protection condamne fermement toute tentative de retour forcé des PDIs, pour quelque motif que ce soit. Le choix et la mise en œuvre d'une option des solutions durables

¹ Statistiques du Cluster CCCM de fin mars 2020

au déplacement interne de la population, qu'il s'agisse du retour, de l'intégration locale ou de la réinstallation, doivent être faits en consultation avec les PDIs, sur une base volontaire, en sécurité et en dignité.

Recommandations :

Aux autorités, au niveau national et local

1. De mettre tout en œuvre pour que les solutions durables au déplacement interne de la population ne soient envisagées qu'en consultation avec les PDIs, sur une base volontaire, dans la sécurité et dans la dignité.
2. De prendre les dispositions nécessaires pour assurer le respect du caractère civil et humanitaire des sites des PDIs et des lieux de regroupements.

A la MINUSCA

1. D'intensifier le suivi de la situation des droits de l'homme dans les sites et regroupements des PDIs, en particulier sur les sites considérés à haut risque.
2. De prendre les dispositions nécessaires pour assurer le caractère civil et humanitaire des sites des PDIs et des lieux de regroupements.
3. De poursuivre ses efforts de médiation en vue d'une solution non violente à la crise en RCA, centrée sur la préservation du respect des droits de la population affectée par la crise.

A tous les Groupes Armés

1. De respecter leurs obligations conformément au Droit International Humanitaire, au Droit International des droits de l'Homme et à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant ;
2. D'éviter toute tentative de déplacement ou de retour forcés de la population ou de déni du droit des PDIs de s'installer dans les lieux de leur choix.
3. De permettre l'accès humanitaire en sécurité et sans entrave aux personnes qui sont dans le besoin.
4. De prendre toutes les dispositions pour éviter toute violation du caractère civil et humanitaire des sites des PDIs

Pour plus d'information, veuillez contacter : Jacques Ajaruvwa, Coordonnateur Principal du Cluster Protection en RCA, email ajaruvwa@unhcr.org

Le Cluster Protection est le forum de coordination des organisations internationales et nationales civiles pour la réponse aux problèmes de protection des civils affectés par le conflit armé en RCA. Les clusters sont des groupes sectoriels de coordination humanitaire regroupant les organisations concernées et coordonnées par une agence internationale. Le Cluster Protection en RCA est coordonné

par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) et regroupe 80 organisations membres.